



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Jeudi 9 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 3 février 2023 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY		Henri GADAUT		
M. Steeve DE MATOS		Dominique BAERT		
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		Michèle COQUELLE		
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Paméla GUILBERT		Sylvie ZAIDI		
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		Océane LEVEQUE		
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE		Martine LEBLANC		
M. Brice WETE-MATOUBA		Azedine TALEB-AHMED		
M. Michel DEBAETS		Gilbert CHARLES		
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		Christophe RICCI		
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J. François SOYEZ	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

Cher(e)s Collègues,

Bienvenue pour cette première séance du Conseil Municipal de l'année 2023. Je demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Appel

Nous devons désigner le secrétaire de séance, je vous propose Madame Océane LEVEQUE au bénéfice de l'âge.

Pas d'objections ?

Madame LEVEQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver les procès-verbaux du 9 novembre et du 15 décembre 2022 qui vous ont été communiqués, les retours ont eu lieu avec les services si nécessaire. Y a-t-il des observations complémentaires ?

Ils sont donc adoptés à l'unanimité.

Hommage à Madame Danièle CUCHÈRE

Mes chers Collègues

Elle a été Conseillère municipale, Adjointe au Maire, une figure politique de tout premier plan de notre ville, et encore jusqu'à ces derniers temps, la Vice-Présidente dévouée et compétente de notre Centre Communal d'Action Sociale. Danielle CUCHÈRE n'est plus.

Elle s'est éteinte le mardi 24 janvier dernier, après avoir affronté avec courage une implacable maladie.

En ouvrant ce Conseil, je veux avec émotion lui rendre un vibrant, sincère et chaleureux hommage. Je sais que cette émotion a été, et est encore, ressentie sur tous les bancs de notre Assemblée.

Comme beaucoup, je l'ai dit et je le pense ô combien : Dany CUCHÈRE était une femme exceptionnelle.

D'un caractère compréhensif, spontanément bienveillante, toujours à l'écoute, elle aimait les gens, respectait ses interlocuteurs, aimait les enfants, « ses aînés » du Nouvel Age. Elle ne concevait sa vie que par l'aide qu'elle pouvait apporter. C'était une active, une militante, une femme engagée qui revendiquait ses valeurs humaines et humanistes qu'elle portait et défendait avec honneur.

Dany fut élue au sein de notre Conseil municipal durant 12 ans, de 2008 à 2020. Elle fut successivement Conseillère Municipale Déléguée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, délégation que j'avais créée pour elle (c'était une première) jusqu'en 2014, puis devient Adjointe au Nouvel Age de 2014 à 2020.

Elle présida aussi la Commission communale d'accessibilité ; elle était surtout Vice-Présidente du CCAS, une Vice-Présidente respectée et appréciée de tous.

Dany comptait de nombreux amis dans notre Conseil, et évidemment bien au-delà. Elue exemplaire, enthousiaste, elle était particulièrement investie dans ses missions. Partout dans les clubs, les assemblées générales, les différentes manifestations on se souvient d'elle avec affection. Elle a fait honneur à ses mandats.

Je n'oublie pas de saluer également l'enseignante passionnée de son métier qu'elle fut, passionnée de « ses » enfants. Ceux-ci, qui ont grandi depuis, parents d'élèves, collègues enseignantes et enseignants, nombre de ceux qu'elle aura fréquenté durant toute sa carrière professionnelle, depuis 1972, nous ont fait part de leur

considération pour celle qui aura effectué son beau métier d'enseignant à Wattlelos, sa ville de cœur. D'abord à la maternelle Lacordaire jusqu'en 1995, puis à la maternelle Notre-Dame de la Mousserie jusqu'en 2010.

Femme de convictions, militante, Dany s'est aussi mobilisée durant de nombreuses années au sein du syndicat CFDT, et bien sûr au Parti socialiste à partir de 2005 dont elle dirigea la Section wattlelosienne 7 ans plus tard, en 2012. Ce fut une Première Secrétaire volontaire et respectée, également membre du Conseil Fédéral du Nord du PS jusqu'en 2017 et qui, dans ce monde politique pas toujours facile, sut défendre et faire respecter ses militants et derrière eux, les habitants et la ville de Wattlelos. C'était une fierté pour moi, pour tous ses amis, de l'avoir à nos côtés.

C'est dur d'en parler au passé, l'évidence de son départ est cruelle. Mais dans cette salle du Conseil Municipal où elle fut si fière de siéger, elle la Wattlelosienne d'adoption, je le dis avec ferveur et une fidèle amitié : Dany CUCHÈRE était une grande dame. Ce soir, chers collègues, nous portons collectivement son deuil, et à sa mémoire, je devrais vous proposer d'observer une minute de silence, mais, comme le fit le prêtre le jour de ses funérailles, pour elle qui fut si gaie, si souriante, si festive, je vous propose qu'en nous levant nous lui disions « Au revoir » par une minute d'applaudissements.

APPLAUDISSEMENTS

Difficile Conseil Municipal dans son début aujourd'hui car les émotions se succèdent malheureusement.

Solidarité avec la Turquie et la Syrie suite au tremblement de terre

Lundi dernier, à l'aube, survenait un tremblement de terre d'une magnitude de 7,8 dans le sud-est de la Turquie et dans le nord-ouest de la Syrie, détruisant des villes entières. D'après le bilan connu ce jour, 14 351 personnes auraient été tuées en Turquie. En Syrie, on dénombre 3 162 décès, selon les bilans officiels, ce qui porte pour l'heure le nombre total de victimes à 17 513.

Nul ne doute malheureusement que ce terrible décompte s'alourdira dans les prochains jours, de nombreuses familles se trouvant encore sous les bâtiments effondrés.

Dans un froid glacial, les sauveteurs continuent, au moment où je m'exprime, de mener une course contre la montre pour tenter de porter secours aux rescapés, avec l'aide internationale arrivée en Turquie où un deuil national a été décrété pour sept jours.

L'Union européenne a mobilisé pour la Turquie plus de 1 000 secouristes et une centaine de chiens de recherche ; pour la Syrie dont chacun sait les difficiles relations politiques, l'Union Européenne est en contact avec ses partenaires humanitaires sur place et finance des opérations d'aide. Elle organisera début mars une conférence de donateurs pour mobiliser des fonds internationaux.

Face à ce terrible drame, je veux exprimer, au nom de tout le Conseil municipal de Wattlelos dans son ensemble, la solidarité de notre ville et de ses habitants à ces populations si dramatiquement meurtries, et je tiens à dire aux Wattlelosiens d'origine ou de nationalité turque ou syrienne toute notre solidarité et leur exprimer notre profonde compassion. L'urgence commande l'intervention humanitaire, et elle est en cours ; des aides pour ceux qui n'ont plus rien, et pour la reconstruction, il en faudra : dès que les circuits financiers d'apports de ces aides auront été précisés, je saisirai notre Conseil municipal pour un soutien exceptionnel.

Chacun le comprendra, difficile de faire des transitions quand l'actualité est aussi elle-même difficile, néanmoins il nous faut entrer dans notre Conseil Municipal.

COMMUNICATIONS

INFORMATION

Indemnités des élus

En vertu de l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu l'état annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de leur mandat en 2022. Cet état doit vous être communiqué avant l'examen du budget de la commune.

DELIBERATIONS METROPOLITAINES (5)

Je n'ai pas développé lors du Conseil Municipal du 15 décembre dernier les délibérations métropolitaines, car elles ne devaient être votées que lors du Conseil de la MEL du 16 décembre. Je rappelle donc que lors de ce Conseil ont été votées les délibérations :

➤ **C 401**, portant lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'une offre de services de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique. Il s'agit de faire suite à l'expérimentation réalisée sur le territoire de Roubaix en 2021.

L'objectif de l'AMI est de sélectionner 4 opérateurs, 2 pour les vélos, 2 pour les trottinettes, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Le but est de permettre un déploiement du service au cours du 1^{er} semestre 2023.

Je rappelle que la ville de Wattrelos a candidaté à cet AMI pour les vélos et les trottinettes.

➤ **C 460**, qui lance un « Plan Piscines 2 » lequel a un triple but :

- Construire des piscines pouvant accueillir les clubs de haut niveau métropolitain et participant à la politique d'apprentissage de la natation pour les scolaires ;

Dans ce cadre les communes financent 30 % des travaux et, en fonctionnement les communes contribuent à 50 % du déficit d'exploitation (hors personnel).

- Maintenir des soutiens aux piscines existantes, avec le maintien du Fonds de Concours en investissement, et le renforcement des Fonds de soutien pour l'apprentissage de la natation par les scolaires en relevant de 2,5 € à 3 € la participation de la MEL.

Wattrelos a évidemment fait part de son souhait de participer à cet AMI.

➤ **C 471**, qui engage une démarche en vue de la création d'un Office de Tourisme métropolitain. Depuis 2015 la compétence « promotion du tourisme » est métropolitaine ; de même, le 1^{er} janvier 2017, la compétence du Département du Nord pour le « Schéma du Développement et Soutien aux Offices de Tourisme » a été transférée à la MEL. La MEL dès lors, souhaite dorénavant renforcer l'organisation de sa compétence sous l'angle du tourisme d'agrément et de loisir, et créer un Office de Tourisme métropolitain unique. Une concertation d'une part, et une évaluation des compétences d'autre part vont s'engager à cette fin.

➤ **C 481**, qui, comme je l'ai dit le 15 décembre dernier, lance l'extension du Cimetière Métropolitain sur 1 hectare, sur la parcelle contiguë, afin de permettre l'aménagement de 900 places supplémentaires ;

Je rappelle que, par ailleurs au Bureau du 16 décembre, ont été adoptées par la délibération **B 541** plusieurs subventions des Fonds de Concours Transition énergétique et Bas carbone, dont deux projets de Wattrelos, à savoir :

- le changement des menuiseries de l'école Ferdinand Buisson, coût total du projet : 181 355,00 € HT, participation MEL : 52 172,40 €.
- le changement des chaudières dans plusieurs bâtiments, coût total du projet : 125 054,66 € HT, participation de la MEL : 16 756,59 €.

=====

ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n°4

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43
CONTRE :
ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

Rapports n° 1 et 2 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N°1- PERSONNEL MUNICIPAL – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2022

Ce rapport vous est présenté aujourd'hui en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, chaque année, un rapport en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, au sein de nos services, ainsi qu'un descriptif des actions menées dans le cadre de cette loi :

- pour l'accès des femmes à l'emploi
- l'égalité salariale
- la mixité des métiers
- la lutte contre toutes les formes de violence.

La présentation aujourd'hui de ce rapport concerne les chiffres pour l'année 2021. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer de manière forte la volonté de développer toutes les actions qui vont dans le sens d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes. En ma qualité d'Adjointe du personnel, je serai très attentive à ce que les actions suivent. En témoigne le plan de formation 2023-2026, dans lequel on retrouve un axe de formation spécifique concernant l'égalité homme-femme, en comprendre les enjeux et surtout repérer les moyens d'action. Cette volonté d'accompagner cette évolution est portée haut et fort, je le sais, par vous Monsieur le Maire, et par toute notre majorité et toute la Ville de Wattrelos en sa qualité d'employeur s'attache à l'exemplarité.

En ce qui concerne notre collectivité, nous pouvons être fiers de l'évolution de ces dernières années, l'équilibre homme-femme est totalement respecté et ce à tous les niveaux.

59% des agents cadres A sont des femmes, les postes à responsabilité sont maintenant occupés tant par des femmes que par des hommes. En matière d'avancement de grades, nous sommes là aussi exemplaires. Au bilan de formation de 2022, sur 60 agents partis en formation, 69% sont des femmes. C'est notre engagement de permettre aux femmes d'accéder à des formations pour permettre l'avancement de carrière.

On retrouve toutefois dans ce rapport une représentation classique des métiers avec une sur-représentation masculine dans les filières techniques et une sur-représentation féminine dans le domaine de la petite enfance, des écoles ou des métiers médico-sociaux. Je l'ai déjà dit, c'est aussi un phénomène de société.

Ce rapport 2021 témoigne, je le disais donc, d'une politique volontariste à l'échelle de notre commune. Nous allons poursuivre le travail de déprécarisation des contrats, et on sait que ces contrats précaires concernent souvent des femmes, avec pour objectif de limiter au maximum les petits temps partiels. C'est très important pour la retraite des femmes. Vous avez souhaité aussi, Monsieur le Maire, une réflexion sur la sortie des parcours précaires, et la valorisation de leurs vraies compétences. Le travail va se poursuivre dès la reprise, après les vacances. Nous serons attentifs avec l'instauration du RIFSEEP, à ce que le régime indemnitaire soit lié à la fonction et non plus à la filière. Ce régime évoluera sur la base d'un principe simple : à fonction identique, régime indemnitaire identique, gommant ainsi encore plus les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Ce rapport a été présenté en CST (Comité Social Territorial). Il a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales, et a fait l'objet d'un échange fructueux avec nos partenaires et d'un engagement à accélérer le travail en ce sens, dans le cadre de nos lignes directrices. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons un rendez-vous important, il reste beaucoup de travail, mais c'est un beau défi devant nous !

Pour en terminer, je tiens Monsieur le Maire, à remercier tous les agents de la direction des ressources humaines pour ce beau document, clair, précis. C'est le fruit, je le sais, d'un lourd travail. Je l'ai déjà dit, mais cette année encore davantage, puisque nous travaillons dorénavant sur un outil informatisé, uniformisé du CDG, mais qui dit nouvel outil, dit bien sûr, prise en main et adaptation. Ils ont néanmoins toujours été disponibles pour répondre à nos interrogations, aux interrogations de nos partenaires syndicaux, et toujours avec le sourire. Je remercie également les organisations syndicales pour la richesse des débats lors du CST.

RAPPORT N°2- POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2023 DU VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Comme chaque année, il vous est demandé de valider la programmation du contrat de ville pour l'année 2023. Chaque année, l'ensemble de nos partenaires, en premier lieu l'État, la MEL et la Région mobilisent des crédits spécifiques pour venir soutenir les projets à destination des habitants de nos quartiers et les co-financer. Cette programmation, quelque peu rectifiée, vous est présentée sur table, car il y a eu un léger ajustement sur la première ligne de la part de l'État.

C'est un programme qui répond au contexte de crise. Nous savons combien les crises actuelles fragilisent encore plus les habitants de nos quartiers prioritaires, que ce soit dans le décrochage scolaire, la précarisation de l'emploi, la précarité de certains, les violences intra-familiales qui ont nettement augmenté. L'isolement social, la fracture numérique et bien d'autres domaines.

Cette programmation 2023, a donc pour objectif de tenter d'apporter des réponses à ces difficultés. En témoigne, quelques exemples dont la priorité donnée par notre majorité à la réussite éducative. Un programme de réussite éducative, dès l'âge de 2 ans jusque bien au-delà de 16 ans, avec un soutien renforcé pour les actions de soutien : rééducation, psychomoteur, psychologue, ergothérapeute, sophrologie, pour accompagner tout au long de leur scolarité, le parcours des plus jeunes. Également le montage des dossiers MDPH des plus fragilisés qui parfois est bien complexe, la volonté d'étendre les actions du programme de réussite éducative et l'accompagnement individuel aux jeunes collégiens. À noter, je cite, « un coup de cœur » c'est ainsi qu'ils l'ont nommé, de la part conjointement de l'État, la Ville, la Région, et la MEL pour notre action « coup de pouce lecture » qui vise comme son nom l'indique à donner un coup de pouce aux plus jeunes à l'entrée dans la lecture. Puis, il y a des actions d'accompagnement dans le domaine de la santé menées par nos partenaires d'ActiJeunes et les Centres Sociaux. Un soutien, cette année affiché, au CIDFF, le Centre d'Information des Droits de la Femme et la Famille et une nouvelle action nommée « OPUS » portée par la MEL et l'Orchestre National de Lille. Cette action va remplacer « DEMOS », pour permettre aux enfants du quartier de la Martinoire et de la Mousserie de découvrir la musique et s'initier à la pratique orchestrale et également à la pratique d'un instrument.

Comme vous le voyez, nous poursuivons notre politique culturelle avec l'ambition d'un parcours culturel d'excellence pour nos jeunes wattrelosiens, pour tous nos jeunes et surtout ceux issus des quartiers Politique de la Ville. Il y a bien sûr également la poursuite du soutien aux innovations, au développement durable, au zéro déchet ou à la protection de la nature. A noter, que cette programmation et l'investissement financier de la Ville permettent à nos partenaires associatifs, Centre Sociaux, Acti'Jeunes, Horizon 9, A.J.I.R.com, de pouvoir lever des fonds complémentaires auprès de l'État, la Région et la MEL. Cette année en tout, ce sont 45 projets qui sont directement soutenus par la Ville et ses partenaires financiers, déployés sur le territoire wattrelosien, au bénéfice de ses habitants. Une enveloppe de 272 882 € de crédits spécifiques pour notre Ville, et une enveloppe de 319 240 € de crédit spécifique État, et 127 551 € pour la région. C'est une belle programmation qui concourt au soutien que nous apportons aux structures associatives et qui vise à améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire

Merci Madame de ces éclairages. Au-delà des deux délibérations qui ont évidemment un caractère technique, puisqu'elles comportent beaucoup de chiffres, vous vous êtes ingéniée à nous les mettre en perspective et je vous en remercie.

Je précise que le tableau de la délibération numéro 2 comme vient de le préciser Madame DE SMEDT a été modifié, transmis aux présidents de groupes, et déposé sur vos tables. Je précise également que sur le rapport n°2, Monsieur Benjamin CAILLIERET ne participe pas au vote en raison de son lien professionnel avec un porteur de projet.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

01- Personnel Municipal – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

02- Politique de la Ville – Programmation 2023 du Volet Wattrelosien du contrat de Ville Ne prend pas part au vote : M.CAILLIERET

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapports n° 3 à 10 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les pages modifiées n°2 et n°54 du document budgétaire simplifié ont été envoyées aux présidents de groupe et déposées sur vos tables.

RAPPORT N°3- BUDGET COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE EXERCICE 2023

RAPPORT N°4- BUDGET COMMUNAL

Présentation du Budget Primitif

Pour vous exposer les grandes orientations générales de ce budget 2023, je vous propose, comme à l'accoutumée, une présentation numérique.

PRESENTATION NUMERIQUE

BUDGET PRIMITIF

2023

VILLE DE WATTRELOS



1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2023

**A. Rappel : le contexte économique
le contexte législatif**

**B Une année 2022 qui, pour la ville, aura nécessité des
ajustements de dépenses significatifs**

2. UNE STRATEGIE FINANCIERE FONDAMENTALE QUI DEMEURE, TOUT EN S'ADAPTANT AU NOUVEAU CONTEXTE

3. LA CARTE D'IDENTITE DU BUDGET 2023

- > Epargne consolidée et fiscalité en baisse**
 - **Des dépenses de fonctionnement encadrées et
des tarifs inchangés**
 - **D'où un autofinancement conforté**
 - **Et une baisse possible du taux de taxe foncière**
- > Investissements :**
 - **Une pause pour préparer l'avenir**
 - **Priorité forte sur les investissements de transition
écologique**
- > Un désendettement accéléré**

1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2023

A Rappel, les contextes :

>

Economique

Au sortir de la récession de 2020, l'économie mondiale a connu une forte reprise, qui s'est trouvée en revanche très freinée par les conséquences de la guerre en Ukraine, l'envol des prix de l'énergie et de l'alimentation, et la résurgence de tensions inflationnistes qui provoque une hausse des taux d'intérêt.

- La Banque Mondiale, en ce début d'année, a fortement abaissé ses prévisions de la **croissance mondiale** à + 1,7 % (très en deçà des 3 % il y a 6 mois), soit son 3^{ème} plus bas niveau le plus faible en 30 ans. Ce sont les « économies avancées » qui subissent le coup de frein le plus fort : + 0,5 % en 2023, après + 2,5 % en 2022.

- **L'économie européenne** résiste mieux que redouté : + 0,1 % de croissance au T4, soit + 3,5 % sur 2022 mais + 0,7 % en 2023. Finalement ni l'Allemagne (+ 0,2 % en 2023, après + 1,8 % en 2022), ni l'Italie (+ 0,6 % en 2023) ne devraient entrer en récession en 2023.

Si le chômage reste au plus bas, l'inflation est élevée (+ 9,2 %) et les taux de la BCE (refi à + 3 % depuis le 8 février 2023) sont les plus élevés depuis 2008 !

- **La France** ralentit, mais évite aussi la récession : après + 6,8 % en 2021, + 2,6 % de croissance en 2022 (avec + 0,1 % au T4) soutenue par l'investissement des entreprises et l'exportation, tandis que sous la pression de l'inflation (+ 5,9 % sur un an) la consommation des ménages fléchit.

Prévision de croissance pour 2023 : **+ 0,3 à + 1 %**

>

Législatif

- LFI 2023

- Stabilité des dotations aux collectivités locales
- Mais augmentation (+ 90 M€) de la DSU pour les communes les plus pauvres
- Maintien de l'enveloppe DSIL (soutien à l'investissement), renforcée par le Fonds Vert (2 Mds€)
- Finalement pas de dispositif/sanction sur l'évolution des dépenses de fonctionnement (supprimé en 3^{ème} lecture)

- LFR 2022 :

- Revalorisation de + 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires
- Dispositif « Filet de sécurité » (si perte en 2022 d'au moins 15 % de l'épargne brute) : 0,4 M€ versé à Wattlelos en 2022 (avance) ; solde (0,6 M€ ?) en 2023

- Rappel :

- Disparition finale de la Taxe d'Habitation en 2023
- la Taxe Foncière est l'impôt communal quasi-exclusif

B Une année 2022 qui, pour la ville, aura nécessité des ajustements de dépenses significatifs

1) Une poussée majeure des dépenses énergétiques et d'alimentation a impliqué une augmentation des crédits budgétaires au 2nd semestre.

Pourtant des augmentations avaient déjà été prises en compte au BP 2022 : elles n'ont pas été suffisantes

(en k€)	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>BP + BS 2022</u>
<u>Energie</u>			
Electricité	749	948	1 178
Chauffage	969	990	1 570
Eclairage public	439	504	775
<u>Alimentation</u>	865	1 010	1 300
	<u>3,02 M€</u>	<u>3,45 M€</u>	<u>4,82 M€</u>
		+ 0,4 M€	+ 1,4 M€

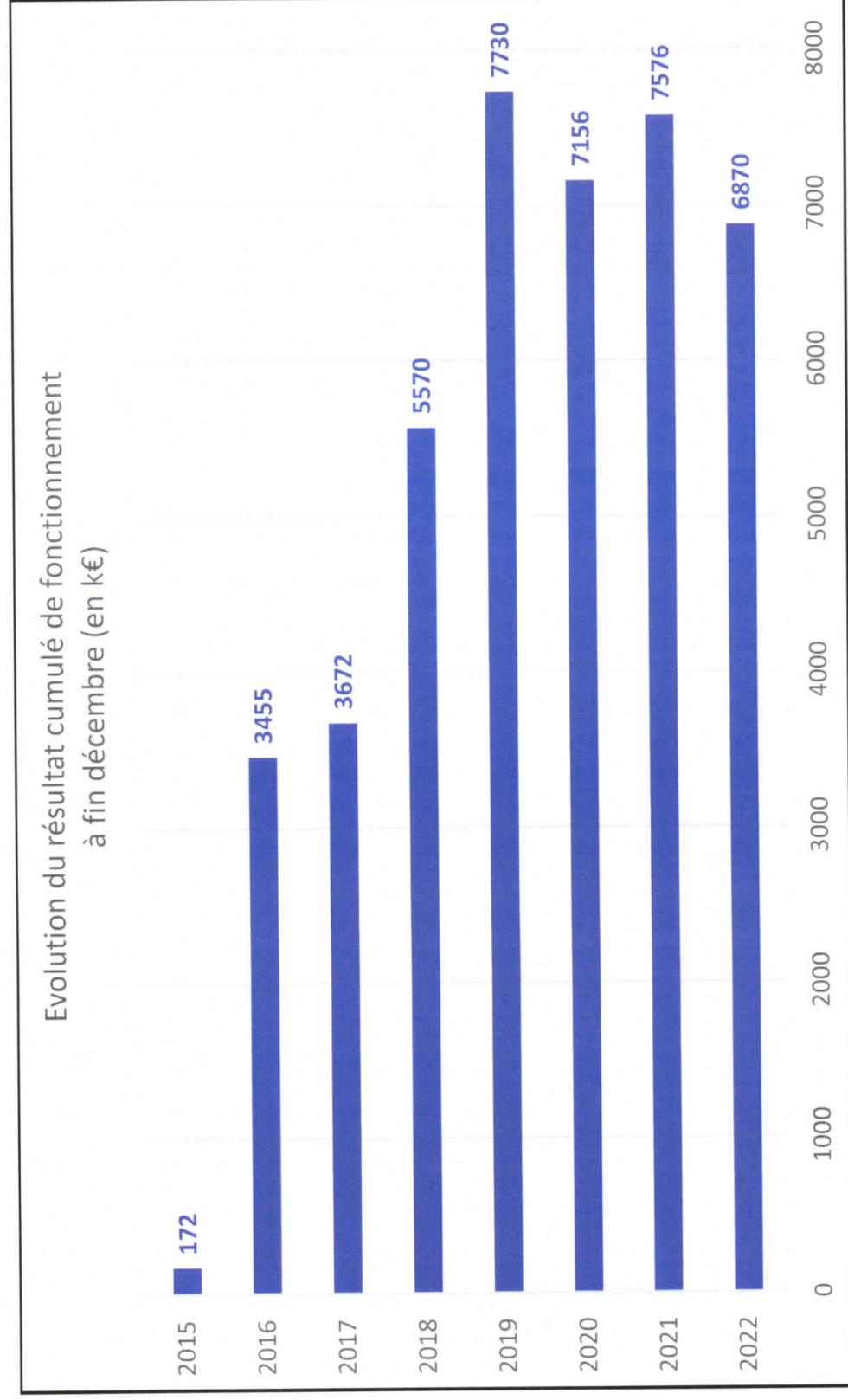
La hausse aura été de + 1,8 M€ de ces dépenses sur 2022 (soit + 59 % sur réalisé 2021)

2) De ce fait, même s'ils demeurent positifs, **les résultats de l'exercice plongent** (sans pour autant retrouver les chiffres défavorables de 2020) :

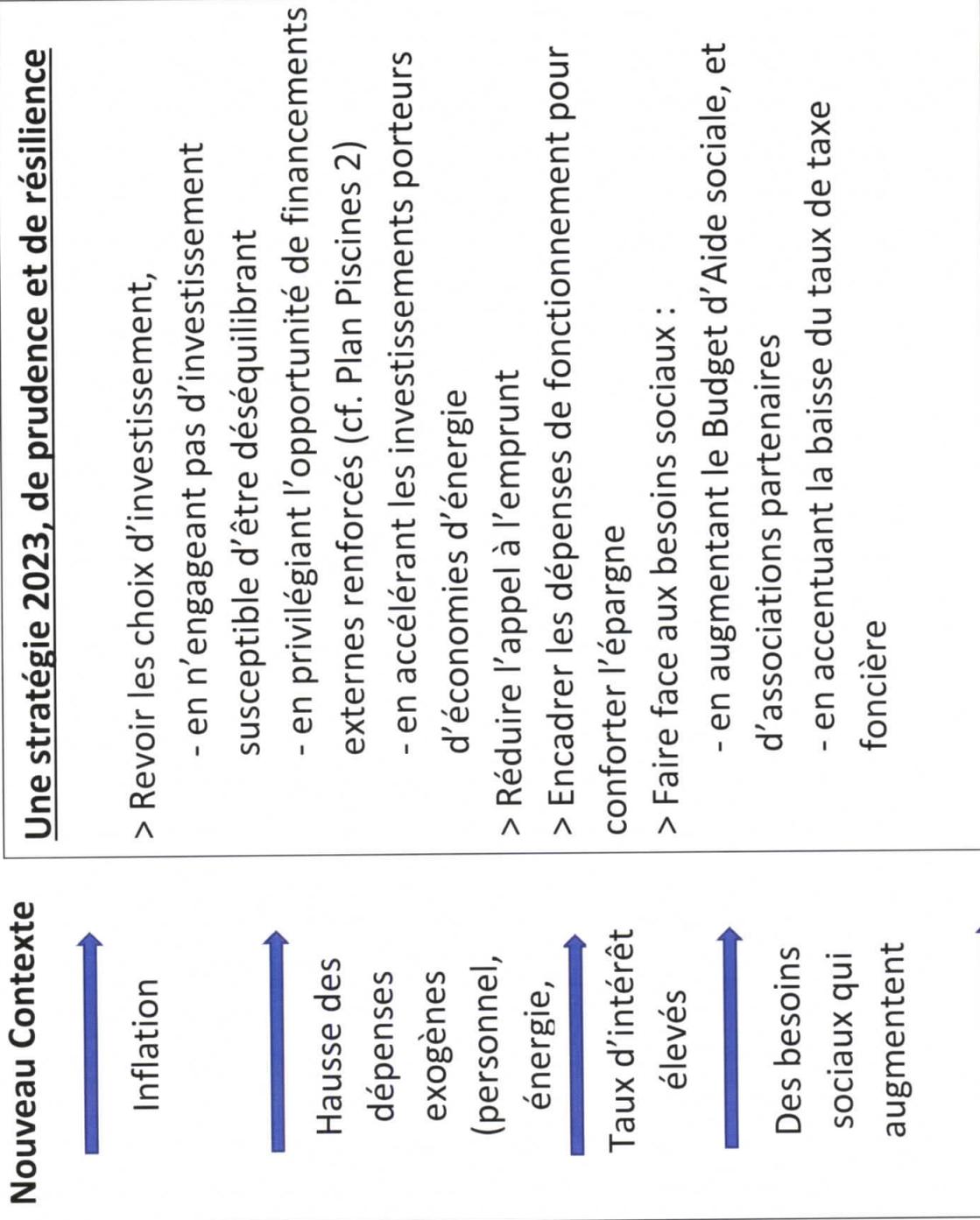
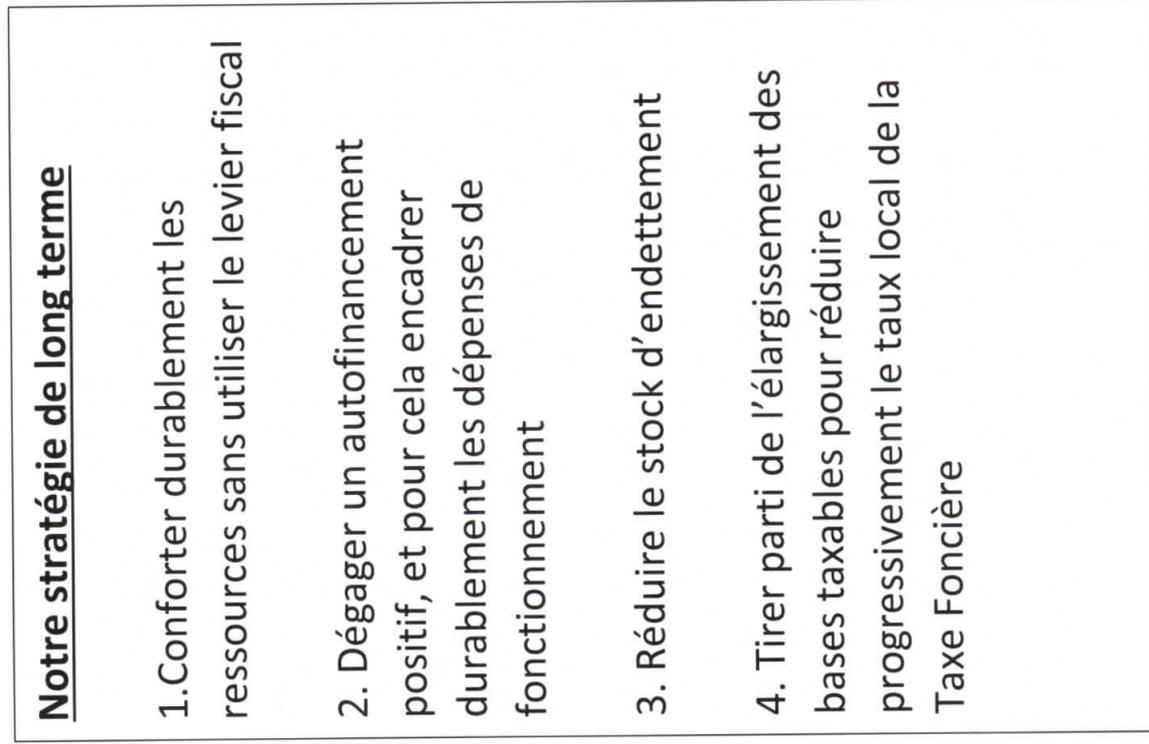
	<u>2021</u>	<u>2022</u>	
> Résultat de l'exercice	2 914 k€	2 036 k€	↑ - 30 %
> Epargne Brute	3 899 k€	2 760 k€	↑ - 29 %

3. Le « matelas » de la ville continue toutefois de donner à la ville une bonne assise

En effet, le résultat cumulé de fonctionnement 2022 s'inscrit, malgré tout, encore à un bon niveau



2. UNE STRATEGIE FINANCIERE FONDAMENTALE QUI DEMEURE, TOUT EN S'ADAPTANT AU NOUVEAU CONTEXTE



3. LA CARTE D'IDENTITE DU BUDGET 2023

> Epargne consolidée et fiscalité en baisse

- **Des dépenses de fonctionnement encadrées et des tarifs inchangés**

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été (cf. I-B) augmentées au BS 2022.

Celles du BP 2023 ne connaissent qu'une hausse **limitée** par rapport au réalisé 2022 (+ 2,4 %) :

	<u>CA 2022</u>	<u>BP 2023</u>	
Total Budget	54,89 M€	56,20 M€	+ 2,4 %
dont			
Charges générales	(9,60 M€)	(9,95 M€)	(+ 3,6 %)
Personnel	(34,54 M€)	(35,51 M€)	(+ 2,8 %)
Charges financières	(1,72 M€)	(1,74 M€)	(+1,3 %)

PAS DE CHANGEMENT DES TARIFS MUNICIPAUX EN 2023 : ni cantine, ni CLSH, ni spectacles n'augmentent

Mais quelques soutiens financiers accrus :

> pour le CCAS : + 50 K€ sur la subvention (Augmentation de + 65 % du Budget d'Aide sociale : mise en oeuvre du plan « Nouvelles Solidarités »).

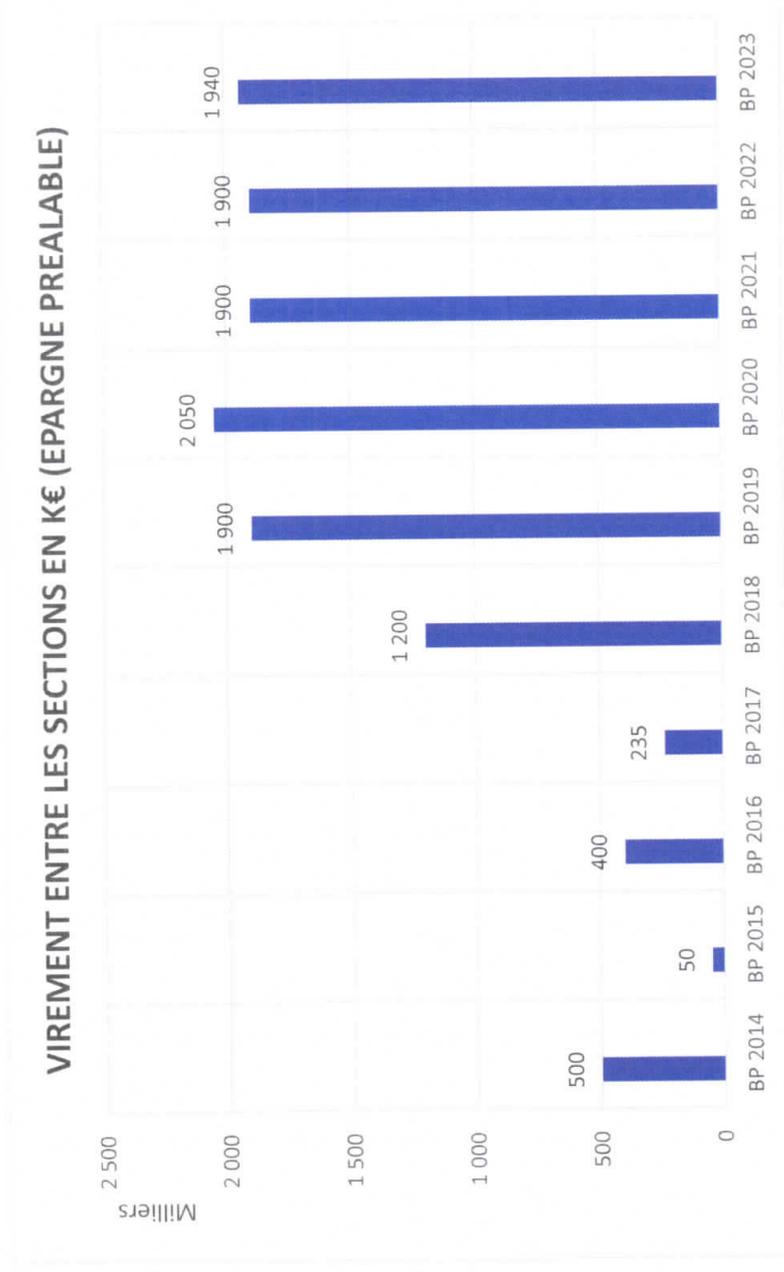
> pour des associations partenaires (dans l'attente de leurs comptes au 31décembre) :

Acti'Jeunes : + 50 K€

Centres sociaux : + 27 k€

- **D'où un autofinancement conforté**

Le Budget 2023 se construit en effet non seulement sur un autofinancement très correct (1,94 M€) mais supérieur à ces deux dernières années, et l'un des meilleurs de la décennie



- Ce virement d'épargne préalable dans ce Budget 2023 est parmi les plus élevés des 20 dernières années, 4 fois supérieur à celui de 2014

- C'est notre financement propre, et en le confortant, nous réduisons le recours à l'emprunt

- **Et une baisse possible du taux de taxe foncière**

Grâce au soutien du Gouvernement (dotations, filet de sécurité) et à l'amélioration des recettes fiscales (notamment avec l'élargissement des bases, du en particulier à la stratégie suivie pour la création de nouveaux immobiliers d'entreprise ou d'habitat), et comme évoqué lors du ROB pour améliorer l'attractivité fiscale de la ville mais aussi le pouvoir d'achat des contribuables wattlelosiens, nous estimons **possible une baisse fiscale**.

Bien sûr la Taxe d'habitation ● va disparaître (réforme gouvernementale) en 2023 pour ceux qui la paient encore

- restera inchangée sur les résidences secondaires

Mais surtout le BP 2023 repose sur une **BAISSE DE 1 POINT** de la Taxe Foncière
C'était un engagement : si l'assiette fiscale s'élargit, nous baissions le taux (si possible)

2020
Baisse de -0,40 point
(soit - 0,8 %)

2022
Baisse de TFPB de - 0,29 point
(-0,6 %)
de TFPNB de -0,48 point
(-0,4 %)

2023
Baisse de TFPB de
- 1 point
(soit - 1,5 %)

- Le Taux global de TFPB passe ainsi de 68,50 % à 67,50 % (cf. délibération)

- Le Taux ville de TFPB (auquel s'ajoute la fraction départementale de 19,29 %) est donc passé de **49,90 % (2019)** ➡ **48,21 % (2023)** : - 3,4 %

> Investissements :

● **Une pause pour préparer l'avenir**

Cela a déjà été précisé dans le ROB, dans le nouveau contexte, la Ville n'engagera pas de gros investissements qui nécessiteraient de gros emprunts et grèveraient trop lourdement l'épargne d'aujourd'hui et de demain. Au contraire, pour préparer l'avenir (et notamment la participation de la ville au « Plan Piscines » de la MEL) l'objectif est de conforter l'épargne et de diminuer plus vite que prévu l'endettement.

Pas de nouveaux gros investissements, mais des investissements cependant :

a) Ce sont **les investissements pluriannuels antérieurs**

- Participation ZAC Centre-Ville **120 k€**
- Colombarium Cimetière Centre **40 k€**
- Entretien Ecoles **199 k€**
- Vidéoprotection Phase 5 **120 k€**

b) L'engagement effectif de **St Maclou** (mars 2023), pour **1,5 M€** (report de crédits)

c) Une **modernisation informatique** nécessaire (gestion Temps de travail, Environnement numérique, sécurisation,...) **331 k€**

De plus, compte tenu de la ZFE prochaine, il faut accélérer les changements de véhicules (**241 k€** en 2023).

● **Priorité forte sur les investissements de transition écologique**

Le nouveau contexte de l'envol des dépenses énergétiques nous incite, comme cela a été dit dans le ROB, à accélérer les investissements porteurs d'économies d'énergie et de développement durable.

> **De nouveaux investissements d'économie d'énergie**

- pose de panneaux photovoltaïques pour bâtiments énergivores (groupe scolaire Lavoisier, Réfectoire Jean Zay, Cuisine Centrale) **250 k€**
- poursuite du programme de changement de chaudières (pour des équipements plus économes) **170 k€**
- réfection de l'étanchéité thermique de bâtiments municipaux **100 k€**

Chacun de ces projets est éligible au Fonds Vert (40 % HT) et à la DSIL (10 à 20 %).

Autre gros projet : la modernisation de l'éclairage public (projecteurs du stade en Leds, remplacement de 500 lanternes, horloges synchronisées). **220 k€**
Cet investissement est éligible au Fonds de Concours Bas Carbone MEL.

> **Lesquels s'ajoutent évidemment aux investissements de développement durable**

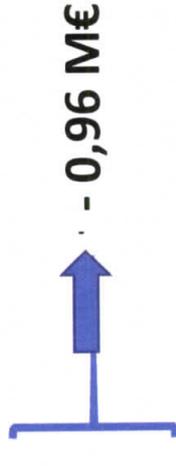
- Parc urbain (réfection sol des jeux, allées, jeux inclusifs) **208 k€**
- Service des Espaces Verts (jardinières, biobox, plantations, clôtures, serres, petits et gros matériel,...) **345 k€**

Ces investissements liés à l'environnement et à la transition écologique représentent quand même **1,30 M€ en 2023**.

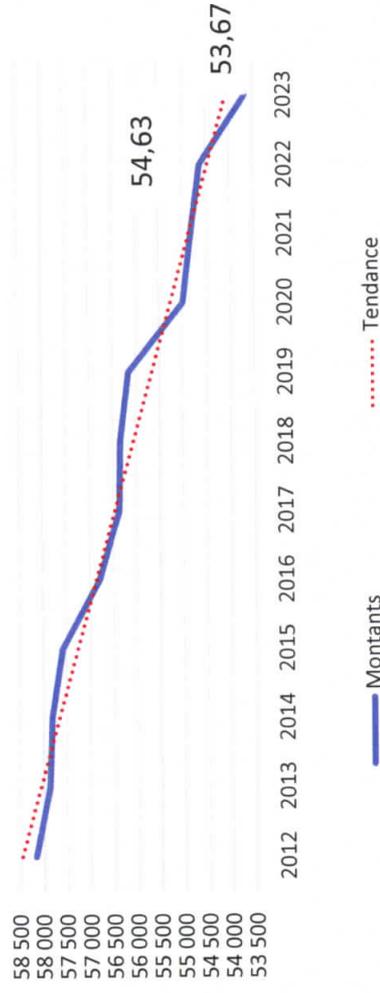
> Un désendettement accéléré : - 1 M€ !

La stratégie depuis 2011 est celle d'un désendettement progressif : pour cela les emprunts nouveaux levés sont, chaque année, d'un volume moindre que les remboursements d'emprunts antérieurs.

Ainsi, en 2023, il est prévu de lever 2,80 M€ d'emprunts nouveaux rembourser 3,76 M€ d'emprunts anciens



Evolution au 31 décembre



Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement



Le stock de dette s'inscrit à 53,67 M€

Soit quasiment **une baisse de - 10 % en 10 ans**

La dette totale repasse en dessous **du seuil symbole de 100 % des recettes** : l'évolution est vertueuse (cf le ratio est de 116 % à Tourcoing)

*

Pour conclure, comme cela avait été annoncé lors du D.O.B, le Budget Primitif 2023 tel que présenté

- **limite la progression du Budget à 2,4 %, en se calant sur le Budget 2022, et permet de faire face au fonctionnement des services**
- **augmente de 2/3 le Budget de l'Action sociale, pour mettre en œuvre le plan « Nouvelles Solidarités »**
- **réorganise le calendrier des gros investissements, pour préparer notamment la participation de la ville au « Plan Piscines » de la MEL, et priorise des investissements porteurs d'économies d'énergie (cofinancés par l'Etat et la MEL)**
- **réduit la dette d'1M€**
- **baisse de - 1 point (- 1,5 %) le Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
- **n'augmente aucun tarif municipal**

Dans le contexte que nous connaissons, c'est un **Budget en même temps prudent et résilient**, à la fois pragmatique, réaliste et efficace

Monsieur le Maire

Mes chers collègues, c'est un budget en même temps prudent et résilient, à la fois pragmatique, réaliste et efficace que j'ai l'honneur de vous présenter et que je vous propose évidemment de voter le plus largement possible. Sur cette présentation, j'espère, nonobstant tous ces chiffres, ne pas avoir lassé les auditeurs, non plus d'aucun d'entre vous.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI sur le rapport n°4, je vous passe la parole Monsieur RICCI.

Monsieur Christophe RICCI

Monsieur le Maire,

Nous avons, comme chaque année, étudié ce budget primitif avec la plus grande attention et si nous n'allons pas débattre de chaque ligne, quelques réflexions s'imposent tout de même.

Le budget a augmenté de 3,9 millions d'euros par rapport à 2021 (dont 2,1 millions d'euros supplémentaires entre les impôts et taxes et les dotations et participations).

Cependant, malgré cette augmentation du budget, les investissements baissent de manière très significative. Ces dépenses d'investissement de la commune passent de 12,9 millions en 2021 à 8 millions d'euros en 2023. Cette chute brutale est inquiétante et mérite une attention particulière, et ce ne sont donc pas uniquement les augmentations des prix de l'énergie qui peuvent l'expliquer.

Elle n'est pas anodine et trace le devenir de la Ville. Faute d'investissement, une baisse aussi importante aura sans conteste des conséquences négatives sur le développement de notre Ville. La réduction des dépenses d'investissement indique non seulement une absence de priorité pour les projets d'infrastructure et de développement mais aussi une absence de ressources pour les financer.

Mais comment peut-il en être autrement quand la Ville, après avoir annoncé à grand renfort de PowerPoint qui dit une piscine, qui dit une salle de spectacle, qui de rénovation en promesses non tenues, se voit contrainte d'annoncer que cela ne se fera pas ou se fera quand les finances de notre Ville le permettront, un jour peut-être ou se feront mais bien entendu avec les finances des autres, c'est à dire on ne sait pas trop quand ?

Vous allez faire subir à notre Ville et à son budget une cure d'amaigrissement drastique et vous vous targuez de diminuer de façon significative son endettement en 2023.

Nous en serions heureux, si cette diminution ne cachait pas une tout autre réalité. Vous n'avez pas le choix, il s'impose à vous car cet endettement trop important ne vous permet pas de lever les emprunts nécessaires afin de financer les projets d'avenir structurants dont notre Ville a besoin. En 2021, tenant compte de la situation sanitaire et de ses effets sur les finances de la Ville, nous avons soutenu le budget primitif. Notre groupe avait à l'époque envoyé un signal fort dans le contexte de la pandémie de la covid-19, en voyant le message d'une opposition responsable et constructive. En 2022, notre groupe « Avec vous pour Wattrelos », avait voté contre le budget que nous avons qualifié de déraisonnable au possible.

Cette année notre groupe votera donc contre ce budget primitif. Si nous saluons le soutien aux associations qui demeure, cela ne suffit malheureusement pas, et nous regrettons l'abandon du budget en soutien de nos commerces.

Monsieur le Maire

Vous êtes vraiment très, j'allais dire contrariant ça pour une opposition ce serait bien normal, mais extrêmement contrasté, Monsieur RICCI.

Vous avez passé votre temps ces dernières années à dire qu'il fallait privilégier la diminution de l'endettement parce qu'il pesait lourd. On a toujours fait face à nos engagements, on n'a jamais eu de problème de dettes. Et aucun observateur financier objectif ne peut dire que la ville a un problème de dette, bien au contraire ! On fait face à nos endettements et on peut assumer notre fonctionnement courant. Et aujourd'hui, vous n'insistez pas sur la baisse du stock de dette, vous dites : « vous réduisez les investissements » ! Oui, parce qu'on va accélérer quelque chose qu'on n'aurait pas pu faire par nous-mêmes, qui est la réalisation d'une piscine, en participant au plan piscine de la Métropole Européenne de Lille.

Je rappelle le contenu, je l'ai reprécisé : la MEL va décider de construire dans les mois qui viennent entre 5 et 6 piscines sur le territoire de la métropole : là où il y a un club, là où il y a un foncier disponible, là où il y a des capacités financières des villes pour pouvoir abonder la démarche financière, et là où il y a un besoin pour l'apprentissage de la natation. Nous, avec le fait qu'en améliorant les recettes de la Ville, dans la stratégie de long terme que nous suivons, à savoir : nouvelles entreprises, nouveaux logements, reconquête des friches industrielles, nous avons inscrit cela dans notre programme à partir de 2025-2026, lorsque nous aurions la capacité nous-mêmes de faire. Depuis, des événements se sont produits : 2020-2021 la covid qui a fait plonger les recettes et qui a reporté des travaux d'investissement, à commencer par celui de Saint-Maclou pour des raisons techniques et en aucune manière financières, comme parfois vous l'avez écrit. La salle de spectacle est un autre report dommageable, mais une salle de spectacle à 6 millions, nous pouvions la faire, une salle de spectacle à 11 millions en levant 9 millions d'emprunts, ce n'est pas possible. Donc, dans le Débat d'Orientation Budgétaire, j'ai annoncé que ce projet-là, dans cette configuration-là, nous étions contraints de le reporter ultérieurement. Pourquoi, nous le reportons ? Parce qu'il y a aussi un facteur d'opportunité, c'est l'intervention de la MEL sur le dossier de la piscine. Nous serions, je l'ai dit, les derniers des idiots du monde, à ne pas nous inscrire dans cette stratégie, et à laisser passer le train. Vous nous le reprocheriez ! Une piscine correspond à l'apprentissage nécessaire de la natation pour les jeunes watrelosiens, les jeunes scolaires. Qui peut nier qu'on puisse en avoir besoin ? Nous avons un club, nous avons depuis 18 mois avec Jean-Philippe Dumoulin, et on ne l'a pas fait innocemment, construit des études techniques qui nous rendent les choses opérationnelles rapidement ; il nous reste donc à construire les bases financières de notre capacité à intervenir. C'est quoi l'intervention ? Sur une piscine de 10 millions hors taxes, la MEL va financer 70% de l'investissement donc 7 millions, restent 3 millions à trouver. Soit on la fait en intercommunal avec une autre ville, soit on la fait tout seul. Si on la fait tout seul, ce qui n'est pas impossible, 3 millions pour nous à faire, donc 3 millions à lever en emprunt puisque ce n'est pas de l'épargne ; ce sera de l'investissement donc on le fera en levant les emprunts. Pour les lever, le meilleur moyen, c'est d'être crédible vis-à-vis de nos partenaires bancaires, et d'avoir créé les conditions de lever ces emprunts supplémentaires. Donc, accélérons aujourd'hui, demain et après-demain notre désendettement, la diminution de notre stock de dette, pour que nous puissions être accueillis par nos partenaires bancaires, pour pouvoir faire face à cette charge supplémentaire de manière optimale et efficace. J'aurais l'air malin, et nous aurions collectivement l'air malin, si nous disions que 3 millions supplémentaires, on ne sait pas les faire. Alors, on va créer les conditions pour pouvoir les faire, pour pouvoir participer à cet appel à projet, pour pouvoir faire en sorte que nous puissions donner à nos concitoyens une piscine de 11 millions, dont oui, nous ne paierons que 3 millions. Franchement, si nous avons collectivement décidé de financer une piscine dans le fonds de concours antérieur, c'était 50% au maximum hors taxes de la MEL et la ville assumait la totalité des frais de fonctionnement. Parce que c'est là aussi la différence ! C'est que la MEL crée une piscine métropolitaine, mais elle en prend en charge aussi le personnel. Il y en a quand même pour près de 600 à 700 000 euros par an et elle demande à la commune, de ne financer que 50% du déficit d'exploitation restant ; donc, non pas un million mais 250 000 euros de fonctionnement. Une piscine neuve pour les Watrelosiens pour 3 millions d'euros d'investissement ! Donc nous nous créons les moyens de pouvoir les obtenir et de pouvoir les financer. Ce sera sans doute sur deux années, 1 million, 1 million et demi, je ne sais pas quel est le calendrier, on va commencer les discussions avec la MEL, dans les jours qui viennent d'ailleurs. Et 250 000 euros de frais de fonctionnement par an. On vient de loin par rapport à ce qui était le gouffre de l'ancienne piscine de Beaulieu. Et la réalité de celui que je prétends être bon gestionnaire des deniers publics avec cette majorité, c'est justement d'anticiper cela pour pouvoir fournir les meilleures conditions à nos concitoyens pour demain, pour que cela pèse le moins possible sur le budget, et qu'on crée les conditions de cela en réduisant le stock de dette.

Aujourd'hui, on va faire quoi comme investissement ? On fait Saint-Maclou, c'est financé, c'est même largement cofinancé ! On va faire des investissements de modernisation, on fait des investissements de transition énergétique pour développer les économies d'énergie, mais les investissements d'économies d'énergie aujourd'hui, ce sont des factures plus basses demain et après-demain. Personne ne dit que le coût de l'énergie restera aussi élevé que ce qu'il est aujourd'hui et qu'on continuera dans le dérapage de tarifs. Donc on aura un coût global de l'énergie qui se trouvera amoindri. Un outil municipal qui dépensera moins pour ses dépenses de fonctionnement énergétiques et qui pourra consacrer davantage à des services publics à la population. Un outil municipal qui dépensera moins à payer des charges financières à ses banques pour pouvoir développer des services publics à la population. Une municipalité qui se dote à moindre coût d'un équipement tel qu'une piscine, voilà, ce qui est la trame de fond de ce projet de budget !

Vous pourriez aisément, sincèrement, le voter. Parce que l'on parie sur la transition écologique, qu'on baisse massivement, significativement l'endettement, qu'on va baisser la taxe foncière, qu'on augmente le budget de l'action sociale, qu'on renforce des soutiens aux associations, qu'on assure le fonctionnement, et qu'on fera face

à nos obligations vis-à-vis du personnel. Voilà, ce que veut faire cette majorité ! Alors, je ne vais pas vous décider sur un coin de table, vous êtes plus sur des postures, que sur des réalités. Je pourrais reprendre votre intervention et décortiquer les contresens et les contre-vérités. D'un instant à l'autre, sur les paragraphes, vous ne dites pas les mêmes choses, mais ce n'est pas le sujet.

Vous m'avez laissé parler, je vous en remercie, je vous ai laissé parler, tout cela est enregistré, ceux qui nous ont écoutés, jugeront ! Moi, c'est un budget que je me permets, avec la majorité municipale, de présenter dans un contexte qui n'est pas facile, mais quand on regarde au bout du bout, ce qui est en train de se passer autour de nous, je crois que nous pouvons collectivement dire qu'on peut être fier de ce qu'on présente. Pas d'observations ? Monsieur Soyez ? Je vous en prie.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Pas d'observations particulières, Monsieur le Maire, nous savons, en effet, que les temps sont difficiles et qu'il faut contrôler au mieux nos dépenses. Réduire les investissements, c'est malheureusement nécessaire et même si nous ne voterons pas pour votre budget, nous prenons la position de nous abstenir.

Monsieur le Maire

Nous allons d'abord procéder au vote des taux car pour pouvoir faire des dépenses, il faut avoir des recettes, et donc avoir voté les taux de fiscalité.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport n° 3

03- Budget Communal – Fixation des taux de la fiscalité locale exercice 2023

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

A l'intérieur du budget, nous allons dissocier le vote des subventions aux associations et établissements publics au sein desquels des élus sont administrateurs ou nous ont fait connaître leur participation à titre privé afin d'éviter tout risque de qualification de prise illégale d'intérêts.

Nous allons procéder au vote global des subventions proposées par l'Administration Municipale sachant que ne participeront pas au vote :

Pour les Centres Sociaux

Madame Annie CHANTRIE

Monsieur Messaoud CHAYANI

Pour l'association « Acti'Jeunes »

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Madame Basma HAMMAMI-BELAID

Pour l'association « Avenir Jeunesse – Mission Locale »

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Océane LEVEQUE

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Madame Laureen LEMOINE

Pour la Caisse des Ecoles

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Madame Sylvie ZAIDI.

Pour le CCAS

Monsieur Dominique BAERT
Monsieur Veysal KIRAZ
Madame Laura DELPLANQUE
Monsieur Christophe RICCI

Monsieur Benjamin CAILLIERET
Monsieur Pascal LUCAS
Madame Laureen LEMOINE

Pour l'OMEP

Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN
Madame Lina DJAFER-CHERIF
Madame Pamela GUILBERT

Madame Océane LEVEQUE
Monsieur Jacques DELFOSSE

Pour l'Office de Tourisme

Monsieur Guy-Noël LEMAY
Monsieur Steeve DE MATOS
Mme Martine LEBLANC

Madame Béatrice DUJARDIN
Monsieur Sébastien FITAMANT

Pour le Comité des Œuvres Sociales

Madame Myriam DE SMEDT

Pour le Damier club de Wattrelos

M. Gilbert CHARLES

Pour le Musée des Arts et Traditions

M. Gilbert CHARLES

Pour Wattrelos Tennis Club

Mme Océane LEVEQUE

Pour le SIAVIC

M. Henri GADAUT

Pour l'Union Musicale wattrelosienne

Mme Laureen LEMOINE

Pour les Amis de la Lainière et du Textile

Mme Martine LEBLANC

Pour la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature (ex-Syndicat des Pêcheurs)

M. Michel DEBAETS

Pour l'Amicale laïque du Centre

M. Gilbert CHARLES

Pour l'Association PARKOUR59

M. Benjamin CAILLIERET

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

VOTE SUR LES SUBVENTIONS

POUR	: 43/	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Pour l'Office de Tourisme

Monsieur Guy-Noël LEMAY Madame Béatrice DUJARDIN
Monsieur Steeve DE MATOS Monsieur Sébastien FITAMANT
Mme Martine LEBLANC (+procuration Laura DELPLANQUE)

POUR : 37 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour le Comité des Œuvres Sociales

Madame Myriam DE SMEDT

POUR : 42 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour le Damier club de Wattlelos

M. Gilbert CHARLES(+procuration Michel DEBAETS)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour le Musée des Arts et Traditions

M. Gilbert CHARLES(+procuration Michel DEBAETS)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour Wattlelos Tennis Club

Mme Océane LEVEQUE (+procuration Lina DJAFER CHERIF)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour le SIAVIC

M. Henri GADAUT(+procuration Guy Noël LEMAY)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour l'Union Musicale wattlelosienne

Mme Laureen LEMOINE

POUR : 42 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour les Amis de la Lainière et du Textile

Mme Martine LEBLANC(+procuration Laura DELPLANQUE)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature (ex-Syndicat des Pêcheurs)

M. Michel DEBAETS

POUR : 42 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour l'Amicale laïque du Centre

M. Gilbert CHARLES(+procuration Michel DEBAETS)

POUR : 41 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Pour l'Association PARKOUR59

M. Benjamin CAILLIERET

POUR : 42 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE SUR LE BUDGET

04- Budget Communal

POUR : 35 / VOIX
CONTRE : 5 / VOIX
ABSTENTION : 3 / VOIX

M.RICCI- Mme FELIX- Mme DELRUE- M.CROIGNY- M.CHAYANI
M.SOYEZ-Mme FARACI-M.GOEDEHAUD

RAPPORT N°5- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE L'EDUCATION PERMANENTE

RAPPORT N°6- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

RAPPORT N°7- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

RAPPORT N°8- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES

RAPPORT N°9- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AVENIR JEUNESSE MISSION LOCALE WATTRELOS LEERS

RAPPORT N°10- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n° 5 : Monsieur DUMOULIN, signataire de la Convention pour l'Office Municipal de l'Education Permanente, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n° 7 Monsieur LEMAY, signataire de la Convention pour l'Office de Tourisme, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°9, Monsieur MEKKI, signataire de la Convention pour l'association Avenir Jeunesse, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°10, Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports.

05- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal de l'Education Permanente

Ne prend pas part au vote : M DUMOULIN

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

06- Conclusion d'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

07- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme

Ne prend pas part au vote : M LEMAY

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

08- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association ActiJeunes

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

09- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Wattrelos Leers

Ne prend pas part au vote : M MEKKI

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

10- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos
Ne prend pas part au vote : M CHAYANI

POUR	: 42 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 11 : Madame Michèle COQUELLE

Rapporteuse : Madame Michèle COQUELLE

RAPPORT N°11- MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES – NOUVELLES DISPOSITIONS DE LOCATION

Chers collègues, il s'agit de la mise à disposition des salles municipales et des nouvelles dispositions de location. A ce jour, trois délibérations encadrent la mise à disposition des salles municipales à des tiers. L'objectif de cette délibération est de rassembler les éléments en une seule, la nouvelle tarification se compose de quatre parties en rapport à la nature de l'usager : le particulier, les associations, les entreprises et les groupements à caractère politique. On distingue également dans cette nouvelle tarification la domiciliation, (s'il s'agit de Wattrelosiens ou de personnes extérieures à la Ville), la capacité d'accueil des salles, (en effet toutes les salles n'ont pas la même capacité d'accueil) et en dernier lieu une tarification différente pour la période hivernale allant du 1er novembre au 31 mars.

En effectuant ces changements, on s'est aperçu qu'il y a une baisse de tarif pour 3 salles : la salle Ramon, le Touquet Saint-Gérard et la Concorde. Les réservations pour 2023 ayant été effectuées pour l'essentiel en 2022, il est nécessaire de voter cette délibération fixant les nouveaux tarifs pour 2024 dès aujourd'hui, car les réservations pour 2024 vont commencer cette année.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

11- Mise à disposition des Salles Municipales – Nouvelles dispositions de location

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 12 : Monsieur Henri GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N°12- EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION

Chers Collègues, c'est une délibération technique qui n'a pas posé de questions lors de la commission de préparation. C'est pour vous autoriser Monsieur le Maire à percevoir une subvention de la part du fonds de concours de la MEL.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

12- Extension du réseau de vidéoprotection – demande de subvention

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 13 à 15 : Madame Zohra REIFFERS

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

Le rapport n°13 (cession de terrains angle boulevard Pierre Mendès France et rue Stephenson pour construction d'un site funéraire – Modification) est retiré de l'ordre du jour, en effet une étude complémentaire des données techniques doit être menée.

➤ **Présentation des rapports n°s 14 et 15**

RAPPORT N°14- CESSION D'UNE PARCELLE PUBLIQUE COMMUNALE – 308 RUE JULES GUESDE

Lors du Conseil Municipal de novembre dernier, cette parcelle a été désaffectée et classée. Afin de régulariser la situation de Madame et Monsieur Remmerie qui occupaient sans le savoir, le domaine public communal. Ce terrain a fait l'objet d'une évaluation domaniale estimée à 9000 € auquel s'ajouteront les frais de géomètre et de notaire. Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur cette cession.

RAPPORT N°15- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOGEMENT SIS 6 RUE FERDINAND BUISSON

C'est un logement qui était anciennement rattaché à l'école Lakanal et qui est inoccupé depuis décembre 2015. L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal de constater cette désaffectation du domaine public, de décider de son déclassement pour qu'il puisse être cédé ultérieurement.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

14- Cession d'une parcelle publique communale – 308 rue Jules Guesde

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

15- Désaffectation et déclassement du logement sis 6 rue Ferdinand Buisson

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 16 à 18 : Madame Martine LEBLANC

Rapporteuse : Madame Martine LEBLANC

RAPPORT N°16- MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE

L'objet de cette délibération est de mettre en œuvre la procédure d'un bien sans maître pour le 23 cité Lefebvre 46 rue Claude Weppe afin de l'intégrer dans le domaine de la MEL qui dispose de la compétence habitat et qui a confié cette concession d'aménagement à « La Fabrique des Quartiers » afin de recycler les logements vacants dégradés identifiés par la Ville. L'objectif étant de remettre sur le marché ces logements pour du logement locatif

social ou de l'accession sociale selon les besoins exprimés par la Ville. En effet les propriétaires de ce bien sont décédés, depuis plus de 30 ans, et après enquête réalisée par « La Fabrique des Quartiers », avec un recours à des généalogistes notamment, il s'avère qu'il n'y a pas d'héritiers et qu'aucune taxe foncière n'a été acquittée depuis plus de 3 ans. Au vu de ces éléments et afin de pouvoir procéder au recyclage de l'immeuble, il est donc proposé au Conseil Municipal de renoncer à l'incorporation du bien dans le domaine communal et de l'incorporer dans le domaine de la MEL.

Afin de favoriser le recyclage de cet immeuble vacant dégradé dans le cadre de la mission opérationnelle confiée par la MEL à la SPLA « La Fabrique des Quartiers », l'Administration Municipale invite le Conseil Municipal à approuver la renonciation de la commune à exercer ses droits sur le bien situé 23 cité Lefebvre, 46 rue Claude Weppe à Wattrelos au profit de la MEL et à se prononcer favorablement sur l'incorporation dans le domaine de la MEL de cet immeuble.

RAPPORT N°17- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE (CAF) POUR LUTTER CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS MEL/VILLE DE WATTRELOS

Il s'agit d'un changement technique. Depuis une dizaine d'années, la Ville a fait de la lutte contre l'habitat indigne une priorité. Cette délibération a pour objectif de pérenniser une convention qui existait depuis 2014. La Ville avait signé cette convention avec la CAF dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. C'est un dispositif qui a permis d'identifier nombre de situations d'indécence et a permis la condamnation de propriétaires de marchands de sommeil. Désormais la CAF ne conventionne plus avec les communes mais avec la MEL. Il s'agit donc aujourd'hui de réactiver le rôle de la MEL et de fixer de nouvelles modalités juridiques, techniques et financières qui nous permettront de continuer à procéder au contrôle, diagnostic, suivi des dossiers, effectués par deux agents du Pôle urbanisme/habitat. La MEL prend à sa charge des coûts de fonctionnement : 75 € par dossier la première année et 100% soit 100 € par dossier, montant reversé annuellement à la Ville sous la forme d'une subvention. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la poursuite du dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service.

RAPPORT N°18- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS PREVENTIFS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE MEL / VILLE DE WATTRELOS.

Dès 2019, la Ville de Wattrelos, très impliquée dans la lutte contre l'habitat indigne, s'est portée volontaire avec 22 communes de la MEL afin d'expérimenter le permis de louer, terme générique reprenant l'APML (Autorisation Préalable de Mise en Location), la DML (Déclaration de Mise en Location) et l'APD (Autorisation Préalable de Division). Deux agents du service urbanisme assurent actuellement le suivi des dossiers et les diagnostics techniques sur le terrain. Ce dispositif expérimental, d'une durée de deux ans, est ainsi pérennisé. Pour mémoire, les périmètres d'intervention étaient élargis en 2021. L'objectif de cette délibération est donc de fixer les nouvelles modalités juridiques, techniques et financières dans le cadre du schéma de mutualisation, actualisé en 2022, afin d'assurer la continuité du dispositif existant. La MEL prend en charge les coûts de fonctionnement générés par ces prestations selon une grille tarifaire à l'acte adoptée par la délibération du Conseil Métropolitain en octobre dernier. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la poursuite des trois dispositifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions de prestations de service.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

16- Mise en œuvre d'une procédure de bien sans maître

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

17- Convention de prestation de service (CAF) pour lutter contre l'indécence des logements MEL/Ville de Wattrelos

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

18- Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne MEL / Ville de Wattrelos

POUR : 43 / VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 19 et 20 : Monsieur Gilbert CHARLES

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES

RAPPORT N°19- REMISE DE PRIX LORS DU CONCOURS DE NOUVELLES, ET AUTRES DISPOSITIFS

Depuis 2014, la bibliothèque municipale a mis en place un concours littéraire de nouvelles et organise diverses animations avec des remises de prix dont le challenge lecture, la nuit de la lecture et le dispositif des livres à soi, pour des valeurs de 150 €, 100 € et 50 €, sous forme de chèque lire. À présent, ces chèques lire ne peuvent être achetés que par coupures de 20 euros et de nouvelles actions avec remises de chèque lire sont prévues cette année. Les dispositions de la délibération n°27 du 30 mai 2014 doivent donc être revues. Ainsi l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal :

- de valider le montant des récompenses distribuées comme suit :
 - Pour le concours de nouvelles et le Challenge Lecture adulte :
1er prix : 160 €, 2ème prix : 100 €, 3ème prix : 60 €
 - Pour le Challenge Lecture jeunesse adolescent :
1er prix : 80 €, 2ème prix : 60 €, 3ème prix : 40 €
 - Pour le Challenge Lecture jeunesse :
1er prix : 60 €, 2ème prix : 40 €, 3ème prix : 20 €
 - Pour le dispositif « Des livres à soi » financé par la DRAC : obligation de remise de 80 € par famille participant aux ateliers.
- de valider la remise, de façon ponctuelle, d'une récompense de 20 €, cinq fois par an : concours Facebook, dictée et autres manifestations organisées dans l'année,
- d'abroger la délibération municipale n° 27 du 30 mai 2014.

RAPPORT N°20- MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DU PROJET

Par délibération du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition du bien cadastré dit « la Maison du Projet ». Cet endroit a pour objectif d'intégrer un lieu de mémoire en partenariat avec la MEL et l'association « Les Amis de la lainière et du textile ». La maison du projet n'a pas pour vocation d'être une salle festive, elle sera réservée aux activités culturelles ou économiques et organisées par les associations ou entreprises. Une tarification selon trois critères est donc prévue. Le premier critère est le type d'usagers comme les associations ou les entreprises, le deuxième critère est la domiciliation (les Wattrelosiens ou les extérieurs) et le troisième critère correspond à la période d'occupation, soit du 1er avril au 31 octobre soit du 1er novembre au 31 mars (un supplément de charge énergétique de 50 € sera facturé) . Ces critères déterminent le tarif applicable selon le tableau joint annexé au projet de délibération. En ce qui concerne la gratuité de l'association « Les Amis de la Lainière et du textile », celle-ci pourra bénéficier d'un local pouvant servir de stockage ou de réunion d'un espace polyvalent de près de 33 mètres carrés ainsi que des autres espaces pour organiser des manifestations événementielles, sur réservation auprès du Service Culture de la Ville de Wattrelos. La ville se réserve le droit d'octroyer la gratuité dans le cadre d'une opération partenariale pour les autres utilisateurs. Une caution de 300 € sera demandée quel que soit l'utilisateur même en cas de gratuité et sera restituée après la manifestation suite à un état des lieux sous réserve de non-dégradation. L'Administration Municipale propose donc au Conseil

Municipal de valider les dispositions tarifaires proposées dans la grille inhérente et de décider la mise en application de ces modalités à compter du 1^{er} mars 2023.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

19- Remise de prix lors du concours de nouvelles, et autres dispositifs

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

20- Mise à disposition de la Maison du Projet

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapports n° 21 à 23 : Madame Myriam LESTIENNE

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N°21- FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS ET LA MEL

Chers collègues, cette délibération concerne une aide financière accordée par la MEL sous forme de fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation d'audits énergétiques de plusieurs bâtiments. L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal, pour cette délibération, d'accepter le fonds de concours d'un montant de 14 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

RAPPORT N°22- ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS MEL DEDIE A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE WATTRELOS

Cette délibération concerne également une aide financière sous forme de fonds de concours pour les travaux réalisés lors de remplacement des menuiseries à l'école Ferdinand Buisson, la dernière phase, et le remplacement de chaufferies dans plusieurs équipements. L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'accepter les fonds de concours repris ci-dessus accordés par la MEL au titre de la transition énergétique et bas carbone et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants éventuels.

RAPPORT N°23- RECHERCHE DE SUBVENTIONS - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Cette délibération concerne cette fois des autorisations pour recherche de subventions pour des travaux d'investissement. En effet, les différents projets que je vais vous présenter, sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de plusieurs partenaires, tels que : l'Europe, la Région, le Conseil Général, la CAF, le fonds pour l'Insertion et Maintien des Emplois des Travailleurs Handicapés, le Centre National pour le Développement du Sport, l'État, le fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et également de Certificats d'Économie d'Énergie. Les projets concernés : la pose de panneaux photovoltaïques, comme vous l'a présenté Monsieur le Maire dans le budget, la continuation du programme de modernisation des chaufferies du

réseau de chauffage, la modernisation de l'éclairage public, la réfection de l'étanchéité de la bibliothèque et de la salle Lyautey, et la mise aux normes accessibilités du groupe scolaire Léo Lagrange.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

21- Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention entre la Ville de Wattrelos et la MEL

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

22- Attribution du fonds de concours MEL dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention entre la MEL et la Ville de Wattrelos

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

23- Recherche de subventions - Travaux d'investissement

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 24 : Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

RAPPORT N°24- «PLAN PISCINE 2» – CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE.

Le 16 décembre 2022, le Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a adopté un « Plan Piscine 2 » prévoyant d'une part la construction de nouvelles piscines métropolitaines et d'autre part l'augmentation de la participation de la MEL aux frais d'accueil des scolaires pour l'apprentissage de la natation. Dans le contexte que chacun connaît, Wattrelos est évidemment très attentive à l'opportunité que peut offrir le volet construction de nouvelles piscines qui prévoit une prise en charge par la MEL à hauteur de 70% des coûts d'investissement d'un nouvel établissement et de 50% de son déficit d'exploitation. Pour y prétendre la délibération « Plan Piscine 2 » établit des critères de priorité à propos desquels Wattrelos présente de solides arguments. D'abord déficit d'apprentissage : la piscine Wattrelosienne accueillait le plus gros contingent de scolaires de la métropole. Deuxième critère, accueil d'un club de haut niveau : pour seul exemple, l'année de la fermeture, les Dauphins de Wattrelos Water-Polo remportait un titre de champion de France National 3. Troisième critère, disponibilité d'un foncier maîtrisé : la Ville est propriétaire du terrain constructible nécessaire aux abords de la cité des sports tel que présenté au Conseil Municipal du 30 juin dernier. Quatrième critère, respect des contributions financières. Dès le 20 décembre 2022, Monsieur le Maire a donc proposé la candidature de Wattrelos à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) établi par le « Plan Piscine 2 », par un courrier adressé au président de la MEL Monsieur Damien CASTELAIN. Après cette première étape, la procédure

métropolitaine prévoit une confirmation par délibération du Conseil Municipal qui vous est donc proposée ce soir.

Monsieur le Maire

Que l'on soit parfaitement précis, si l'initiative a été aujourd'hui essentiellement de ville à ville, à commencer par évidemment son premier magistrat, nous rentrerons, je l'espère, dès qu'il y aura eu vote Métropolitain sur le choix des 5/6 piscines que j'évoquais tout à l'heure, sur une phase technique. Et je passerai le relais à Jean-Philippe Dumoulin pour qu'il conduise ce projet en lien avec nos services jusqu'à son terme. L'objectif étant pour nous au plus vite au mieux ; et ce sera dans les conditions financières que j'ai évoquées tout à l'heure. Merci de ces précisions.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

24- «Plan Piscine 2» – Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour la construction d'une nouvelle Piscine.

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Pardonnez-moi, une chose essentielle que je voulais aussi dire. La délibération sur la piscine m'en donne l'opportunité. Je voudrais publiquement dans ce Conseil Municipal rendre hommage à quelqu'un qui fut un maître-nageur omniprésent sur les bassins de la Ville, de la piscine municipale, j'ai nommé Monsieur Jean-Claude BRACAVAL qui vient de nous quitter. C'est un retraité de la Ville évidemment, il fut agent municipal et tout à l'heure en rentrant dans cette salle, plusieurs élus m'ont dit, après avoir eu connaissance de l'information, que c'est lui qui leur avait appris à nager. Il a appris à nager à tellement, tellement, de watrelosiens et de watrelosiennes, enfants et ensuite les parents, que je voulais lui adresser un salut fraternel et amical par-delà sa disparition et dire à sa famille combien nous sommes solidaires de leur détresse et combien nous leur apportons notre affectueuse compassion.

Rapports n° 25 à 27 : Monsieur Jacques DELFOSSE

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

RAPPORT N°25- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

RAPPORT N°26- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE, L'OMS ET L'USW FOOTBALL

RAPPORT N°27- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE, L'OMS ET LE COW HANDBALL

Vous trouverez trois propositions d'avenants aux conventions liant la Ville à l'OMS, à l'USW Football et au COW Handball.

Le budget primitif 2023 prévoit pour l'OMS une subvention d'un montant de 44 000 €, pour le COW Handball une subvention de 30 700 € et pour l'USW une subvention de 25 000 €.

La loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès lors que le cumul annuel de subvention est supérieur à 23 000 €, il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants pour permettre les versements.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur les rapports.

25- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal des Sports

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

26- Conclusion d'avenant à la convention de partenariat avec la Ville, l'OMS et l'USW Football

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

27- Conclusion d'avenant à la convention de partenariat avec la Ville, l'OMS et le COW Handball

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Rapport n° 28 : Madame Emeline DEBAERE-BOITTE

Rapporteuse : Madame Emeline DEBAERE-BOITTE

RAPPORT N°28- SIVU FOURRIERE ANIMALE – APPROBATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS

Cette délibération fait suite à notre volonté d'accompagner la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la relocalisation et la gestion de la fourrière animale qui se situe actuellement à Roubaix. C'est une nouvelle étape dans le processus de création de ce SIVU. Durant une année, avec les différentes villes partenaires, nous nous sommes rencontrés pour rédiger les statuts, approuver le périmètre de ce futur SIVU, rédiger aussi les cahiers des charges et amorcer une recherche pour le terrain pour la future relocalisation de la fourrière animale. La délibération d'approbation des statuts doit être votée par les Conseils Municipaux de toutes les villes adhérentes dans les trois mois à compter de la validation de ces statuts par la préfecture qui a été notifiée ce 17 janvier 2023. Il s'agit donc d'une délibération qui est formelle et identique à celle des autres villes qui prennent part aussi à ce SIVU et qui permet de poursuivre le processus de création de ce SIVU pour la fourrière animale.

Monsieur le Maire

Très bien, ça permettra de réduire un vide juridique et en même temps de faire en sorte que dans toutes ces communes participantes, on puisse traiter ce problème de la même manière.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

28- SIVU Fourrière animale – Approbation du périmètre et des statuts

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Madame Dujardin vous avez le rapport n° 29 relatif au festival Foodtrucks et comme il ne vous aura pas échappé que, tout à l'heure, je n'ai pas répondu à l'interpellation de Monsieur RICCI sur l'absence qu'il regrettait

ou déplorait d'une ligne « commerce » de l'ordre de à peu près 7 à 10 000 € sur un budget de 56 millions d'euros et que c'est peut-être pour cela qu'il s'est opposé au budget, je pense que Madame l'Adjointe au commerce, vous prendrez à cœur de veiller à répondre à cette interpellation ; vous y répondrez sans doute beaucoup mieux que moi.

Rapport n° 29 : Madame Béatrice DUJARDIN

Rapporteuse : Madame Béatrice DUJARDIN

RAPPORT N°29- FESTI'F FESTIVAL DE FOODTRUCKS DE WATTRELOS – TARIFS

En 2022, nous avons organisé le premier festival Foodtrucks de Wattrelos. Vu son succès, nous avons décidé de le reconduire en période estivale et de le pérenniser. Nous avons le souhait qu'il devienne le plus grand rassemblement de Foodtrucks de la métropole. Je tiens à préciser que le festival a été entièrement gratuit pour les commerçants cette année. Afin de promouvoir et de l'étendre, il a été décidé de faire participer financièrement les marchands et pour cela un cahier des charges a été défini avec les modalités suivantes :

- 350 € pour occupation du domaine public et l'alimentation électrique
- règlement financier
- conditions de réservation.

Une fois engagé pour la manifestation, le remboursement ne pourra s'effectuer que pour un cas de force majeure dûment justifié exemple la maladie. Toutefois, si le festival pour une raison ou une autre devait être annulé en partie ou en totalité, les frais engagés seront restitués, en proportion, à chaque participant.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'approuver la tarification énoncée et les modalités de règlement, d'inscrire le produit des recettes au budget de l'exercice 2023, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Réponse à Monsieur RICCI

Au dernier Conseil Municipal, Monsieur RICCI vous avez soulevé l'absence d'animation commerciale de fin d'année et la façon dont vous l'avez présenté a donné l'impression de reporter la faute sur le service, la municipalité ou moi-même.

Alors on va commencer par le début. Historiquement, l'animation de fin d'année est portée par l'Union Commerciale, vous devez le savoir puisque vous avez été vous-même président de cette association. En 2020, la crise sanitaire est apparue. L'Union Commerciale rencontrant des difficultés, la municipalité a donc décidé de prendre le relais. En 2020, nous avons distribué 125 packs aux commerçants Wattrelosiens qui acceptaient de participer à ce jeu emblématique de fin d'année. Pour rendre la chose attractive, nous avons doté cette loterie de 7 000 € de lots répartis ainsi :

- 25 Nintendo switch
- des bons voyages d'une valeur de 400 € et 600 € venus de chez Leclerc
- un bon repas offert par le Relais de Beaulieu

Malgré la mobilisation de beaucoup de moyens, du personnel municipal et des conseillers municipaux, pour la distribution, moins de 50 commerçants ont rendu les bulletins. L'année 2021 restant très compliquée pour les commerçants, j'ai décidé de reconduire l'animation. Au vu du peu de réponses de l'année 2020, j'ai choisi de procéder différemment. Pour l'année 2021, un courrier électronique a été envoyé à tous les commerçants Wattrelosiens leur demandant s'ils désiraient participer au jeu. Seuls 50 commerçants ont répondu présents pour une dotation de 40 lots dont un scooter électrique d'une valeur de 2 300 euros, d'un vélo électrique d'une valeur de 1 200 euros et d'une trottinette électrique d'une valeur de 500 euros, achetés chez un commerçant wattrelosien, les autres lots avaient une valeur, variant, entre 19,90 € et 349 €. Mon objectif à l'époque était de faire venir les clients chez les commerçants afin de renouer des liens.

En 2022, la situation a changé nous ne sommes plus en situation de crise sanitaire et les dernières mesures gouvernementales corroborent mes dires. J'ai donc décidé de ne pas renouveler l'opération et ce pour plusieurs raisons : primo les résultats des années précédentes, deusio éviter de générer une habitude de gratuité, ce qui

rendrait la situation difficile pour l'Union Commerciale lors de sa future reprise en main, sachant qu'elle fait payer cette animation aux marchands alors que la Ville l'a rendue totalement gratuite, tertio et pour terminer, je vous ferai remarquer que vous-même, commerçant, vous n'avez pas participé à cette dernière animation. Je tiens à préciser également que je suis venue m'excuser auprès de vous, de ne pas être venue chercher un véhicule dans votre magasin pour cette animation, car votre fonction d'élu l'interdit. Vous m'avez répondu : « de toute façon je ne l'aurais pas fait ». Si vous même ne participez pas aux efforts de la Ville, pourquoi réclamer haut et fort l'animation de fin d'année ? En ce qui concerne une aide aux commerçants, le cas par cas me semble plus raisonnable et cela se fait actuellement.

J'allais oublier, nous avons aidé des commerçants à obtenir des aides pendant les périodes mouvementées de ces deux dernières années. À ce jour, aucune remontée dans les services n'a été faite pour une action globale menée par un commerçant motivé et volontaire. Mais si vous avez des propositions, pourquoi pas ! Je serai la première réjouie de pouvoir aider nos concitoyens. Tant que nous restons dans le raisonnable et pas dans une chimère comme vous le proposiez à une époque, en réclamant la création d'une plateforme de vente e-commerce avec des produits Wattrelosiens pour un coût non négligeable, sans compter les frais de maintenance annuels.

La commune a quand même joué le jeu puisqu'un phoning auprès de 200 marchands Wattrelosiens a été réalisé. Seuls 25 ont trouvé l'idée pertinente car ils pratiquaient déjà la vente sur internet. De nombreux exemples nous démontrent maintenant que cette solution n'était pas idéale, puisque de telles plateformes ont été arrêtées dans les villes avoisinantes.

Monsieur le Maire

C'est bien ce que je pense, vous auriez pu le voter ce budget. Oui, Monsieur RICCI ?
Oui, nous procédons au vote pour les Foodtrucks et je vous donne la parole après.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

29- Festif Festival de Foodtrucks de Wattrelos – Tarifs

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

Monsieur RICCI, je vous passe la parole.

Monsieur Christophe RICCI

Ce ne sont pas les 10 000 € effectivement symboliques sur les 56 millions d'euros qui nous ont fait prendre cette décision ne pas soutenir ce budget. Madame DUJARDIN, il ne faut pas se sentir agressée ou attaquée personnellement quand je déplore l'absence de cette subvention de 10 000 € non pas pour le montant que cela représente, mais plus pour le soutien affiché de la Ville. Cette subvention, Monsieur le Maire le sait bien, qu'il y ait une association commerçante ou non, a toujours existé. Aussi loin que je me souviens, cela a toujours existé. Donc, effectivement, je pense que les associations de commerçants, ce n'est plus dans l'air du temps parce que le contexte est compliqué, parce que c'est énergivore en temps. Je peux vous le dire, j'ai effectivement, vous avez raison, occupé cette fonction de 2010 à 2013. Quant aux idées que j'avais pu émettre, soit quand j'étais Président de l'Union Commerciale ou Adjoint dans votre équipe, Monsieur le Maire, si elles n'ont pas été retenues, ce n'est pas un problème. Maintenant discuter avec vous, c'est avec grand plaisir que je le ferai. Enfin, je ne cherche pas à vendre mes produits, mes voitures, mes scooters, ou je ne sais quoi d'autre, ce n'est pas pour moi. Si je n'ai pas participé, je m'en excuse. Franchement, ce n'est pas pour moi que je réclame, je n'ai pas besoin de ça ! Mais je pense notamment aux boulangers, je pense à ceux qui subissent de plein fouet. Bien sûr, ce n'est pas cela qui va leur changer la vie, nous sommes d'accord, c'est symbolique ces 10 000 euros ! Ce n'est pas le montant, ne confondez pas tout, maintenant si vous me donnez l'occasion de vous faire des propositions réelles et que vous les écouterez, alors là, mais c'est avec grand, grand plaisir que je les ferai, parce que j'ai beaucoup d'idées, j'ai vraiment beaucoup d'idées pour ça ! Je ne rajouterai pas beaucoup plus, mais ce n'était pas un sujet polémique dans mon esprit.

Monsieur le Maire

Non ce n'est pas un sujet polémique sauf que vous avez conclu votre intervention là-dessus tout à l'heure semblant laisser sous-entendre, ce que moi j'avais pensé, que l'absence de cette ligne incitait fortement votre vote à la négation alors que je pense qu'au-delà de ces 7 à 10 000 €, les 56 millions tels que cette majorité les a votés, valaient la peine d'être votés.

Rapport n° 30 : Monsieur Steven MARROUKI

Rapporteur : Monsieur Steven MARROUKI

RAPPORT N°30- MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT EUROPEEN DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – MUTUALISATION – CREATION D'UN SERVICE METROPOLITAIN MIS A DISPOSITION.

Cette délibération consiste en l'adhésion au service métropolitain de prestation de délégués à la protection des données, dans le cadre de la mise en conformité au règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018, menée par la Direction des Services Informatiques (DSI) en lien avec les métiers.

Les nouvelles pratiques numériques comme la dématérialisation, l'explosion du volume de données numériques, la multiplication des pratiques de partage d'informations, interrogent fortement les exigences de protection de la vie privée.

Le règlement général à la protection des données (RGPD) applicable sur le territoire français depuis le 25 mai 2018, vient renforcer la Commission Nationale de l'informatique et des libertés. Le RGPD encadre le traitement des données à caractère personnel, et la libre circulation de ces données et il constitue le cadre général de la protection des données, qui a pour ambition la conciliation entre ces nouvelles pratiques et la protection des particuliers.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont directement concernés par ces dispositions compte tenu du nombre important de fichiers de données personnelles et/ou sensibles qu'ils sont amenés à gérer dans les différents services. Il convient donc de se mettre en conformité sur le sujet. En l'espèce, il conviendra de procéder à la mise en place d'un plan d'action commençant par recenser les traitements des données personnelles, trier ces données personnelles, respecter les droits des administrés, sécuriser les données personnelles, établir un process en cas de violation des données et encadrer les sous-traitants. Pour 2023, la prestation s'élève à 6 600 € à raison de 30 journées de prestations prévisionnelles soit 220 € TTC la journée. Le niveau de service proposé comprend la nomination de délégués à la protection des données mutualisés, la mise à disposition de responsables de sécurité des systèmes d'information mutualisés, l'accès à des marchés de prestation de service en matière d'audit d'architecture des systèmes informatiques et en matière de sécurité des systèmes informatiques, et enfin un appui technique sur demande du Maire en matière de traitement et de mise en œuvre des recommandations issues des audits et/ou du délégué de la protection des données.

L'Administration Municipale propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour l'adhésion au dispositif de RGPD mutualisé mis en place par la MEL.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

30- Mise en œuvre du règlement européen de protection des données (RGPD) – Mutualisation – Création d'un service métropolitain mis à disposition.

POUR	: 43 /	VOIX
CONTRE	: /	VOIX
ABSTENTION	: /	VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Merci

La séance est levée à 19h56

Dominique BAERT, Maire	
Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance	